

LES NIVEAUX PAR DISCIPLINE

1. Les niveaux en **MUSIQUE** : pages 2 à 6
2. Les niveaux en **DANSE** : pages 7 à 16
3. Les niveaux en **THÉÂTRE** : pages 17 à 19

LES NIVEAUX PAR DISCIPLINE

1. Les niveaux en musique :

- Eveil / initiation de 5 à 7 ans
- 1^{er} cycle en 3 à 5 ans maximum
- 2^{ème} cycle en 3 à 5 ans maximum
- 3^{ème} cycle en 2 à 4 ans maximum

Cycle d'éveil / initiation en musique

Eveil musique ou musique & danse – 1 cours de 45 min / semaine

Enfant en Grande Section (5 ans)



Initiation musicale : 1 cours d'1h / semaine + parcours de découverte instrumentale (ateliers ponctuels)

Enfant en CP (6 ans)



Initiation instrumentale : 30 min / semaine (instrument choisi après l'année de découverte, ou essai lors des journées portes ouvertes, ou lors d'une rencontre avec le professeur) + formation musicale débutant (niveau 1C1 - 1h / semaine) - Total 1h30 / semaine

Enfant en CE1 (7 ans)



Si l'année d'initiation instrumentale est validée, entrée en 1^{er} cycle instrumental

CURSUS MUSIQUE : 3 cours obligatoires / semaine (instrument + formation musicale + pratique collective)

1^{er} cycle 1^{ère} année (1C1) – 30 min d'instrument + 1h de FM + 45min de PC (total 2h15/semaine)

Passage automatique dans l'année suivante avec appréciation

1^{er} cycle 2^{ème} année (1C2) - 30 min d'instrument + 1h de FM + 45min de PC (total 2h15/semaine)

Passage automatique dans l'année suivante avec appréciation – Examen de milieu de cycle (jury interne)

1^{er} cycle 3^{ème} année (1C3) - 30 min d'instrument + 1h15 de FM + 45 à 60 min de PC (total 2h30 à 2h45/semaine)

Passage automatique dans l'année suivante avec appréciation – Possibilité de présenter l'examen de fin de cycle (rare – si obtenu : passage en 2C1)

1^{er} cycle 4^{ème} année (1C4) - 30 min d'instrument + 1h30 de FM + 1h de PC (total 3h/semaine) –

Fin de 1^{er} cycle validée = AEM (Attestation d'Etudes Musicales)

Pour la majorité des élèves : Examen de fin de cycle (jury externe). Si obtenu : passage en 2^{ème} cycle. Si non obtenu : passage en 5^{ème} année de 1^{er} cycle

1^{er} cycle 5^{ème} année (1C5) - 30 min d'instrument + 1h30 de FM + 1h de PC (total 3h/semaine)

Année de renforcement des acquis si la fin de 1^{er} cycle n'est pas validée en fin de 4^{ème} année. Année « barrière » : si la fin de cycle n'est pas validée au bout de 5 ans, le cursus s'arrête là.

Deuxième cycle 1^{ère} année (2C1) - 40 min d'instrument + 1h30 de FM + 1 à 2h de PC (total entre 3 et 4h/semaine)

Passage automatique dans l'année suivante avec appréciation



Deuxième cycle 2^{ème} année (2C2) - 40 min d'instrument + 1h30 de FM + 1 à 2h de PC (total entre 3 et 4h/semaine)

Passage automatique dans l'année suivante avec appréciation – Examen de milieu de cycle (jury interne)



Deuxième cycle 3^{ème} année (2C3) - 45 min d'instrument + 1h30 de FM + 1 à 2h de PC (total entre 3 et 4h/semaine)

Passage automatique dans l'année suivante avec appréciation – Possibilité de présenter l'examen de fin de cycle (rare - si obtenu : passage en 2C1)



Deuxième cycle 4^{ème} année (2C4) - 45 min d'instrument + 1h30 de FM + 1 à 2h de PC (total entre 3 et 4h/semaine) –
Fin de 2^{ème} cycle validée = BEM (Brevet d'Etudes Musicales)

Pour la majorité des élèves : Examen de fin de cycle (jury externe). Si obtenu : passage en 3^{ème} cycle. Si non obtenu : passage en 5^{ème} année de 2^{ème} cycle



Deuxième cycle 5^{ème} année (2C5) - 45 min d'instrument + 1h30 de FM + 1 à 2h de PC (total entre 3 et 4h/semaine)

Année de renforcement des acquis si la fin de 2^{ème} cycle n'est pas validée en fin de 4^{ème} année. Année « barrière » : si la fin de cycle n'est pas validée au bout de 5 ans, le cursus s'arrête là. Possibilité d'intégrer un parcours personnalisé sur avis de l'équipe pédagogique (étude des demandes au cas par cas)

3^{ème} cycle 1^{ère} année (3C1) - 60 min d'instrument + 1h30 de FM + 1h30 à 2h de PC (total 4h/semaine) + participation aux projets

Passage automatique dans l'année suivante avec appréciation



3^{ème} cycle 2^{ème} année (3C2) - 60 min d'instrument + 1h30 de FM + 1h30 à 2h de PC (total 4h/semaine) + participation aux projets

Passage automatique dans l'année suivante avec appréciation - Examen de milieu de cycle pour l'instrument (jury interne)

Examen de fin de cycle pour la FM et la PC (musique de chambre) – si validés : fin de la FM et musique de chambre



3^{ème} cycle 3^{ème} année (3C3)

60 min d'instrument + 1 PC obligatoire (orchestre/atelier/possibilité de continuer la musique de chambre) + participation aux projets

Fin de 3^{ème} cycle validée = CEM (Certificat d'Etudes Musicales)

Examen de fin de cycle (jury externe) : Programme de 20 min + Projet personnel (possibilité de faire le projet l'année suivante)



3^{ème} cycle 4^{ème} année (3C4) – optionnelle

60 min d'instrument + 1 PC obligatoire (orchestre/atelier/possibilité de continuer la musique de chambre) + participation aux projets

Année pour se consacrer au projet personnel si pas fait en 3^{ème} année.



Certificat d'Etudes Musicales (CEM) pour un CRC ou CRI / Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) pour un CRD ou CRR.

Fin du parcours amateur. Ensuite : Cycle pré-professionnalisant en CRD ou CRR, ou continuité en PP ou PAC pour ceux qui souhaitent rester amateur.

LES NIVEAUX PAR DISCIPLINE

2. Les niveaux en danse :

- Eveil / initiation de 5 à 7 ans
- 1^{er} cycle en 3 à 5 ans maximum
- 2^{ème} cycle en 3 à 5 ans maximum
- 3^{ème} cycle en 2 à 4 ans maximum

Cycle d'éveil / initiation en danse

Eveil danse ou musique & danse – 1 cours de 45 min / semaine

Enfant en Grande Section (5 ans)



Initiation 1 (découverte du mouvement dansé) – 1 cours d'1h / semaine

Enfant en CP (6 ans)



Initiation 2 – (bases du mouvement dansé) – 1 cours d'1h / semaine

Enfant en CE1 (7 ans)

Entrée en 1^{er} cycle → choix de la stylistique :

- classique
- ou modern/jazz
- ou contemporain

**A partir du CE2 (8 ans)
possibilité de cumuler 2 ou 3 styles**

Cursus en danse classique

1^{er} cycle 1^{ère} année (1C1) – 2 cours d'1h15 / semaine (total 2h30)

Passage automatique dans l'année suivante avec appréciation (évaluation interne)



1^{er} cycle 2^{ème} année (1C2) – 2 cours / semaine (total 2h45)

Passage automatique dans l'année suivante avec appréciation (évaluation interne)



1^{er} cycle 3^{ème} année (1C3) – 2 cours d'1h30 / semaine (total 3h)

Passage automatique dans l'année suivante avec appréciation (évaluation interne)



1^{er} cycle 4^{ème} année (1C4) – 2 cours d'1h30 / semaine (total 3h) + atelier ponctuel d'1h

Fin de 1^{er} cycle validée = AEC (Attestation d'Etudes Chorégraphiques)

Examen de fin de cycle (jury externe). Si obtenu (Pour la majorité des élèves) : passage en 2^{ème} cycle. Si non obtenu : passage en 5^{ème} année de 1^{er} cycle



1^{er} cycle 5^{ème} année (1C5) - 2 cours d'1h30 / semaine (total 3h) + atelier ponctuel d'1h

Année de renforcement des acquis si la fin de 1^{er} cycle n'est pas validée en fin de 4^{ème} année.

Année « barrière » : si la fin de cycle n'est pas validée au bout de 5 ans, le cursus s'arrête là.

Deuxième cycle 1^{ère} année (2C1) – Initiation aux pointes - 2 cours d'1h30 / semaine (total 3h) + atelier d'1h plus régulier

Passage automatique dans l'année suivante avec appréciation (évaluation interne)



Deuxième cycle 2^{ème} année (2C2) - 2 cours d'1h30 / semaine (total 3h) + atelier d'1h plus régulier

Passage automatique dans l'année suivante avec appréciation (évaluation interne)



Deuxième cycle 3^{ème} année (2C3) – 2 cours / semaine (total 3 à 4h) + atelier d'1h30 régulier

Passage automatique dans l'année suivante avec appréciation – Possibilité de présenter l'examen de fin de cycle (rare)



Deuxième cycle 4^{ème} année (2C4) - 2 cours / semaine (total 3 à 4h) + atelier d'1h30 régulier

Fin de 2^{ème} cycle validée = BEC (Brevet d'Etudes Chorégraphiques)

Examen de fin de cycle (jury externe). Si obtenu (Pour la majorité des élèves) : passage en 3^{ème} cycle. Si non obtenu : passage en 5^{ème} année de 2^{ème} cycle



Deuxième cycle 5^{ème} année (2C5) - 2 cours / semaine (total 3 à 4h) + atelier d'1h30 régulier

Année de renforcement des acquis si la fin de 2^{ème} cycle n'est pas validée en fin de 4^{ème} année. Année « barrière » : si la fin de cycle n'est pas validée au bout de 5 ans, le cursus en cycles s'arrête là. Possibilité d'intégrer un parcours personnalisé sur avis de l'équipe pédagogique (étude des demandes au cas par cas)

3^{ème} cycle 1^{ère} année (3C1) – 2 cours / semaine (total 4h) + 1 atelier d'1h30 régulier

Passage automatique dans l'année suivante avec appréciation (évaluation interne)



3^{ème} cycle 2^{ème} année (3C2) - 2 cours / semaine (total 4h) + 1 atelier d'1h30 régulier

Passage automatique dans l'année suivante avec appréciation (évaluation interne)



3^{ème} cycle 3^{ème} année (3C3) - 2 cours / semaine (total 4h) + 1 atelier d'1h30 régulier

Fin de 3^{ème} cycle validée = CEC (Certificat d'Etudes Chorégraphiques)

Examen de fin de cycle (jury externe) : programme imposé + libre



3^{ème} cycle 4^{ème} année (3C4) – optionnelle - 2 cours / semaine (total 4h) + 1 atelier d'1h30 régulier

Année de renforcement des acquis si l'élève a souhaité bénéficier d'une année supplémentaire pour préparer l'examen de fin de 3^{ème} cycle



Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC) pour un CRC ou CRI / Diplôme d'Etudes Chorégraphiques (DEC) pour un CRD ou CRR.

Fin du parcours amateur.

Ensuite : Cycle pré-professionnalisant en CRD ou CRR, ou continuité en Post 3C,
ou Parcours Personnalisé pour ceux qui souhaitent continuer en amateur.

Cursus en danse contemporaine

1^{er} cycle 1^{ère} année (1C1) – 2 cours / semaine (total 2h45)

Passage automatique dans l'année suivante avec appréciation (évaluation interne)



1^{er} cycle 2^{ème} année (1C2) - 2 cours / semaine (total 3h)

Passage automatique dans l'année suivante avec appréciation (évaluation interne)



1^{er} cycle 3^{ème} année (1C3) - 2 cours / semaine (total 3h)

Fin de 1^{er} cycle validée = AEC (Attestation d'Etudes Chorégraphiques)

Examen de fin de cycle (jury externe). Si obtenu (pour la majorité des élèves) : passage en 2^{ème} cycle. Si non obtenu : passage en 4^{ème} année de 1^{er} cycle



1^{er} cycle 4^{ème} année (1C4) – *optionnelle et rare* - 2 cours / semaine (total 3h)

2^{ème} tentative à l'examen de fin de 1^{er} cycle (ou 1^{ère} pour ceux qui n'étaient pas prêts en 1C3)



1^{er} cycle 5^{ème} année (1C5) – *optionnelle et très rare* - 2 cours / semaine (total 3h)

Année de renforcement des acquis si la fin de 1^{er} cycle n'est pas validée en fin de 4^{ème} année.

Année « barrière » : si la fin de cycle n'est pas validée au bout de 5 ans, le cursus s'arrête là.

Deuxième cycle 1^{ère} année (2C1) – 2 cours / semaine (total 3 à 4h) + 1 atelier d'1h30 épisodique

Passage automatique dans l'année suivante avec appréciation (évaluation interne)



Deuxième cycle 2^{ème} année (2C2) - 2 cours / semaine (total 3 à 4h) + 1 atelier d'1h30 épisodique

Passage automatique dans l'année suivante avec appréciation (évaluation interne)



Deuxième cycle 3^{ème} année (2C3) 2 cours / semaine (4h) + 1 atelier d'1h30 épisodique

Passage automatique dans l'année suivante avec appréciation (évaluation interne)



Deuxième cycle 4^{ème} année (2C4) - 2 cours / semaine (5h)

Fin de 2^{ème} cycle validée = BEC (Brevet d'Etudes Chorégraphiques)

Examen de fin de cycle (jury externe). Si obtenu (Pour la majorité des élèves) : passage en 3^{ème} cycle. Si non obtenu : passage en 5^{ème} année de 2^{ème} cycle



Deuxième cycle 5^{ème} année (2C5) - 2 cours / semaine (5h)

Année de renforcement des acquis si la fin de 2^{ème} cycle n'est pas validée en fin de 4^{ème} année.

Année « barrière » : si la fin de cycle n'est pas validée au bout de 5 ans, le cursus s'arrête là.

3^{ème} cycle 1^{ère} année (3C1) – 2 cours / semaine (total 4h) + 1 atelier en option + participation aux projets

Passage automatique dans l'année suivante avec appréciation (évaluation interne)



3^{ème} cycle 2^{ème} année (3C2) - 2 cours / semaine (total 4h) + 1 atelier en option + participation aux projets

Passage automatique dans l'année suivante avec appréciation (évaluation interne)



3^{ème} cycle 3^{ème} année (3C3) - 2 cours / semaine (total 4h) + 1 atelier en option + participation aux projets

Fin de 3^{ème} cycle validée = CEC (Certificat d'Etudes Chorégraphiques)

Examen de fin de cycle (jury externe) : Programme imposé + libre



3^{ème} cycle 4^{ème} année (3C4) – optionnelle - 2 cours / semaine (total 4h) + 1 atelier en option + participation aux projets

Année de renforcement des acquis si l'élève a souhaité bénéficier d'une année supplémentaire pour préparer l'examen de fin de 3^{ème} cycle



Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC) pour un CRC ou CRI / Diplôme d'Etudes Chorégraphiques (DEC) pour un CRD ou CRR.

Fin du parcours amateur.

Ensuite : Cycle pré-professionnalisant en CRD ou CRR, ou continuité en Post 3C,
ou Parcours Personnalisé pour ceux qui souhaitent continuer en amateur.

Danse modern-jazz :

pas de cycle, progression en atelier par âge et niveau

Niveau débutant 1 - 8/10 ans - (*âge à titre indicatif mais critère n°1 : le niveau*)

Pas d'examen – Pas d'évaluation – Participation aux différents projets / spectacles



Niveau débutant 2 - 10/12 ans - (*âge à titre indicatif mais critère n°1 : le niveau*)

Pas d'examen – Pas d'évaluation – Participation aux différents projets / spectacles



Niveau intermédiaire 1 - 12/14 ans (*âge à titre indicatif mais critère n°1 : le niveau*)

Pas d'examen – Pas d'évaluation – Participation aux différents projets / spectacles



Niveau intermédiaire 2 – 14/16 ans (*âge à titre indicatif mais critère n°1 : le niveau*)

Pas d'examen – Pas d'évaluation – Participation aux différents projets / spectacles



Niveau Avancé – *pas de critère d'âge*

Pas d'examen – Pas d'évaluation – Participation aux différents projets / spectacles

LES NIVEAUX PAR DISCIPLINE

3. Les niveaux en théâtre :

- Eveil, initiation de 8 à 14 ans
- Cycle préparatoire de 14 à 15 ans
- 1^{er} cycle en 1 à 2 ans maximum
- 2^{ème} cycle en 1 à 2 ans maximum
- 3^{ème} cycle en 1 à 2 ans maximum

Cycle d'éveil / initiation en théâtre

Initiation 1 – 9/11 ans (CM1, CM2, 6^{ème}) - Atelier d'1h

Pas d'examen – Evaluation interne – Participation aux différents projets / spectacles



Initiation 2 – 12/14 ans (5^{ème}, 4^{ème}) - Atelier d'1h30

Pas d'examen – Evaluation interne – Participation aux différents projets / spectacles



Cycle préparatoire – 14/15 ans (3^{ème}, 2^{nde}) - Atelier de 2h

Pas d'examen – Evaluation interne – Participation aux différents projets / spectacles

1^{er} cycle – A partir de 15 ans (2^{nde}) - Atelier de 3h – Durée 1 à 2 ans

3 à 6h de cours / semaine (atelier de 3h + 1h atelier vocal + 1h atelier corporel) – Examen de fin de cycle



2^{ème} cycle – A partir de 16 ans (1^{ère}) - *ouverture prévue septembre 2024* – Durée 1 à 2 ans

4 à 6h de cours / semaine (atelier 2 x 2h + 1h atelier vocal + 1h atelier corporel) - Examen de fin de cycle



3^{ème} cycle – A partir de 17 ans (terminale) - *ouverture prévue septembre 2025* – Durée 1 à 2 ans

6 à 12h de cours / semaine (atelier 2 x 3h + 1h atelier vocal + 1h atelier corporel) - Examen de fin de cycle



Certificat d'Etudes Théâtrales (CET) pour un CRC ou CRI / Diplôme d'Etudes Théâtrales (DET) pour un CRD ou CRR.

Fin du parcours amateur.

Ensuite : Cycle pré-professionnalisant en CRD ou CRR,
ou continuité en Atelier adulte pour ceux qui souhaitent continuer en amateur.